



Cahier des charges, contrôle antidopage

La législation a évolué, et dans le cadre de ces nouvelles lois, il est fait obligation à tout organisateur de prévoir des installations et de mettre en place un dispositif permettant le déroulement d'un contrôle antidopage. Outre les infrastructures obligatoires spécifiées dans un cahier des charges, la présence d'un Délégué Départemental antidopage désigné par le comité et un médecin désigné par la DRDJSCS, l'organisateur doit fournir un nombre de chaperons/escorteurs qui correspond au nombre de nageurs qui seront contrôlé(e)s (un escorteur par nageur). Le Délégué Officiel est le garant de l'application des procédures. L'escorteur est chargé de suivre le nageur que le Délégué lui a attribué depuis sa notification jusqu'au moment où le médecin le prend en charge (maximum une heure). Certaines précautions sont à prendre et certaines consignes sont à suivre sous peine de voir le contrôle annulé. Autres Précisions :

Il est obligatoire d'avoir un médecin de même sexe que les nageurs contrôlés. Un médecin fait en général six contrôles. Il y a un médecin et une médecin. Donc douze contrôles et douze escorteurs de même sexe que le nageur (Plus parfois des accompagnateurs : Un par nageur). Quelques fois, quatre médecins se présentent : Difficulté à prévoir vingt quatre escorteurs. Les boissons : il faut compter au moins trois bouteilles d'eau de 50 cl par nageur et deux à trois de jus de fruits. (Les accompagnateurs boivent aussi : Difficile de leur interdire). Donc prévoir : Eau plate : soixante bouteilles 50 cl, autre boisson au choix : Toutes sous emballage hermétique plastique ou métallique – (Bouteilles en verre pas obligatoire). Pas de coca cola (caféine) ni de boissons alcoolisées (interdit). Nota : les boissons restantes seront utilisées par la buvette du club.

- Local Contrôle Antidopage

A l'attention des organisateurs, installations et matériel. Le poste de contrôle doit comprendre :

1)

- Une salle d'attente, environ 20 m² minimum, comprenant :
- Un secrétariat : Une table et deux chaises.
- Des bancs ou des chaises, pour une vingtaine de personnes.
- Une autre table, pour poser les boissons.

Les nageurs contrôlés devront trouver :

- Des boissons variées, non alcoolisées et sans caféine, sous emballage scellé (bouteilles plastiques de 33 cl maximum ou canettes métalliques).
- Des sacs poubelles pour recueillir les bouteilles vides.
- Si possible un réfrigérateur surtout l'été.
- La salle doit être propre.
- La salle doit être fermée, sécurisée et calme.

2)

- Deux salles de travail pour les médecins (12 m² minimum chacune, masculin et féminin) :
- Une table assez grande ou deux tables (1.40 m x 0.60 m).
 - Une pour écrire avec deux chaises face au docteur, nageur plus accompagnateur.
 - Une pour disposer les packs de gobelets stériles et les packs de flacons, le nageur doit pouvoir choisir parmi plusieurs packs.
- Des toilettes attenantes : Le médecin et l'athlète ne doivent pas circuler en dehors du poste afin de garder le secret du contrôle. Si les installations ne le permettent pas, prévoir des paravents. Ces toilettes ne servent que pour le médecin et le nageur contrôlé, en aucun cas pour les escorteurs.
- Prévoir aussi :
 - Du papier sur les vitres s'il y a possibilité de regarder dans la pièce.

- Du papier essuie-tout pour poser sous les flacons lors du transvasement des urines.
- Un grand sac poubelle afin de jeter les gobelets après usage.
- Quelques boissons.

La salle d'attente doit communiquer avec la salle du (des) médecin (s) ou être proche de celle-ci. Le couloir séparant la salle d'attente de la salle du médecin, ne doit pas être emprunté par d'autres personnes. Prévoir des paravents pour faire un couloir entre la salle d'attente et la salle du médecin.

Documents à mettre à disposition du Délégué Fédéral.

- Badge distinctif. Badge lui permettant d'accéder :
- Pour les meetings et championnats : A tous lieux sur la piscine, y compris les tribunes, tribunes VIP, vestiaires, zone mixte ... Tout lieu où le nageur peut se déplacer.
- Horaires précis de la compétition.
- Une liste des engagés par épreuve.
- Badges en nombre suffisant pour escorteurs, nageurs et accompagnateurs, afin de contrôler l'entrée de la salle d'attente.
- Planchettes et stylos pour les escorteurs plus des chemises pour cacher les notifications.
- Un décapsuleur.
- Des ciseaux, du scotch, un feutre, des feuilles blanches, afin de compléter le fléchage.
- Des sacs poubelles (30 l ou 50 l).
- Des gants pour les nageurs : Au moment du recueillir des urines.

- Prévoir :

Des escorteurs en nombre suffisant (un par nageur contrôlé). L'escorteur doit suivre le nageur pendant au moins une heure et rester à la disposition du Délégué Fédéral s'il faut accompagner un nageur en dehors de la salle d'attente, sur motif valable.

- A savoir :

1) Les vices de forme, liste non exhaustive, en liaison avec l'organisation.

Dans la salle d'attente :

- Prise de photos : Attention aux téléphones portables qui peuvent prendre des photos.
- Demande d'autographes.
- Plus de un accompagnateur pour un quelconque des nageurs contrôlés.
- Éléments perturbateurs : Presse ...
- Pas assez de boissons.
- Salle trop bruyante pour le retour au calme du nageur.

Dans la salle du médecin :

- Interrogatoire du nageur par le médecin, non isolé d'une tierce personne.
- Toilettes non attenantes. Obligation de passer dans un couloir emprunté par d'autres personnes.
- Présence d'une personne autre que celles autorisées dans les toilettes (médecin plus nageur).

2) Les médecins des contrôles antidopage :

- Ont reçu une formation spécifique.
- Ont passé un examen et ont prêté serment au tribunal.

Ce sont des médecins assermentés. Eux seuls peuvent conduire un contrôle antidopage.